

DEPARTEMENT

DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIANCOURT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le dix décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme COQUELLE Laëtitia, Maire.

Date de la convocation
4 décembre 2025

Objet de la délibération
Exercice 2026
Autorisation d'engager,
liquider et mandater les
dépenses
d'investissement avant
le vote

Présents : Mme Laëtitia COQUELLE - M. Thierry BALLINER - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Sébastien RABINEAU - Mme Adeline MESTRE - MM. Yves NEMBRINI - Michel BIRCK - Mme Chantal ROMO - M. Jean MARGET
Mmes Laurence GEFFROY - Anne THELOT - MM. Xavier DARCHE - Yannick OUTERLEYS - Mmes Christelle DELVAL - Dorothée PIERARD - Ophélie VAN ELSUWE - MM. Loïc ABGRALL - Casimir SZEPIZDYN - Louis NKAKE
CHAKOMI - Stéphane GRAS - Mme Emilie LELONG - M. Patrick GOSSET.

Absents excusés : Mme Isabelle FRILLAY (pouvoir à Mme Mirjana JAKOVLJEVIC) - Mme Laëtitia ROULET (pouvoir à M. Yves NEMBRINI)
M. Roger MENN (pouvoir à Mme Laëtitia COQUELLE) - M. Didier DUCHAUSSOY (pouvoir à M. Michel BIRCK) - M. Salim BACHIR.

Absentes : Mmes Pauline DESGUERRE - Isabelle CHARETTEUR.

Madame Emilie LELONG est nommée secrétaire de séance.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L.1612-1, stipule que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire peut, sur autorisation de l'instance délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Cette autorisation du Conseil Municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026, selon le tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Exercice 2025			Montant autorisé avant le vote du budget 2026
		Crédits ouverts	Restes A Réaliser	Dépenses éligibles	
13	Subventions d'investissement	6 900,00	-	-	
16	Emprunts et dettes	15 000,00	-	-	
20	Immobilisations incorporelles	197 200,68	111 815,00	85 385,68	21 346,42
204	Subventions d'équipement versés	73 896,00	19 396,00	-	
21	Immobilisations corporelles	1 257 109,00	380 248,00	876 861,00	219 215,25
23	Immobilisations en cours	5 241 219,00	4 787 095,00	454 124,00	113 531,00
040/041	Opérations d'ordre	800 000,00	-	-	
TOTAL		7 591 324,68	5 298 554,00	1 416 370,68	354 092,67

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 060-216003574-20251210-20251205-DE



Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à LIANCOURT, le 12 décembre 2025

Le Maire,




Laëtitia COQUELLE